



NOTES SUR LES PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA CHARTE

Article 1A- Cette proposition de disposition de la Charte détaillant les changements de nom du CODESRIA a pour objectif de valider les noms utilisés auparavant par l'organisation et qui apparaissent toujours dans certains documents officiels et pertinents du Conseil.

Articles 7-13- Les modifications proposées aux articles existants ainsi que les propositions de dispositions détaillent les critères d'adhésion ainsi que les avantages et responsabilités des membres. Ces dispositions contribuent à l'effort de rationalisation et de formalisation des critères d'adhésion séparément de l'accès aux services du.

Articles 17A et 17B- Ces propositions de dispositions détaillent et formalisent un des avantages de la qualité de membre - la participation à la gouvernance du CODESRIA. Elles ont pour objectif de différencier la participation aux conférences scientifiques organisées en parallèle avec l'assemblée générale et la participation à l'assemblée générale elle-même.

Article 18A- Cette nouvelle disposition explicite les critères d'admissibilité à la qualité de membre du Comité exécutif, la plus haute instance de décision du CODESRIA entre deux assemblées générales.

Article 19- Cette disposition remplace les réunions régionales par un panel électoral de supervision des élections du CODESRIA. La raison en est de formaliser et d'améliorer les processus électoraux et de libérer l'Assemblée générale des diversions créés par les élections afin qu'elle se concentre sur les questions relatives au développement de l'organisation.

Février 2015